



Parc national
des Ecrins

Conseil d'Administration du 12 mars 2018

Résolution n° 2018 – 09 – CA

« Tarification des prestations du Parc national des Ecrins »

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,

décide d'établir la politique de tarification et le barème de prix tels que définis ci-dessous :

Location logements de passage

Gratuité pour les personnels du parc (y compris stagiaires et services civiques)

Location à particulier : 35 €/nuit – 225 €/semaine

Location du parking de Vallouise

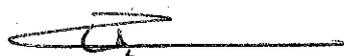
25 € / 1/2 journée

40€ / jour

Le Président


Bernard HERITIER

Le Directeur


Pierre COMMENVILLE